



PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU PROJET NATIONAL.

ATELIERS DU CONGRÈS

Propositions de modifications de la proposition principale de projet national

Introduction

1 Remplacer les paragraphes 3 à 5 par le suivant :

« L'indépendance du Québec, objectif premier du Parti Québécois, est un projet foncièrement démocratique animé par des valeurs de liberté, de justice et d'équité sociale. Profondément enraciné dans l'histoire du peuple québécois et résolument tourné vers l'avenir, ce projet national se porte à la rencontre des défis sociaux, environnementaux, culturels et économiques d'aujourd'hui. Le *statu quo* actuel et la tutelle exercée par le régime fédéral canadien perpétuent des impasses aux conséquences de plus en plus inacceptables. L'État du Québec se doit d'assumer les pouvoirs et responsabilités nécessaires au plein épanouissement de la société québécoise et de chacun de ses citoyens. »

Centre-de-Montréal

——— **ou** ———

2 Remplacer au paragraphe 3 la phrase « Sans l'indépendance, notre vision d'avenir demeurera nécessairement inachevée, incomplète, à l'image des pouvoirs et des responsabilités du Québec s'il demeure dans le *statu quo*. » par : « Sans indépendance, notre avenir en tant que peuple est grandement menacé. »

Sud-de-Montréal

Chapitre 1

3 Remplacer au paragraphe 8 les mots « esprit d’aventure » par :

« projet de société ».

Capitale-Nationale-Ouest

4 Ajouter aux paragraphes 10 et 44, après les mots « intérêts économiques », le mot

« environnementaux ».

Capitale-Nationale-Est

5 Remplacer les paragraphes 12 et 13 par :

« De génération en génération, la question de l’indépendance du peuple québécois a transcendé les différentes époques de notre histoire. Jusqu’à maintenant, toutes ces générations qui ont porté notre idéal national n’ont pas été en mesure de le mener à bonne fin. Cette fois-ci, nous avons le devoir de le faire aboutir pour de bon. Sans sa pleine liberté, notre peuple est condamné à devoir se battre contre sa régression plutôt que pour sa progression vers un avenir normal. Dans le cadre de ces derniers pas de notre marche vers la liberté, le Parti Québécois s’engage à porter cette cause de manière forte et claire.

C’est pourquoi nous proposons que le Parti Québécois lance immédiatement un grand chantier de consultation citoyenne afin de permettre aux Québécoises et aux Québécois de toutes allégeances politiques de venir énoncer leurs exigences pour s’associer au projet d’indépendance. Ce chantier sera mené de manière à assurer la bonification du projet de pays du Québec dans un esprit résolument consensuel. Il trouvera son aboutissement à travers une proposition de Constitution de départ aux attributs modernes et adaptables pour les générations à venir. La tenue de ces grands travaux citoyens mettra derrière nous le vieux réflexe de tenter de convaincre l’autre pour s’orienter plutôt vers le souci d’inclure l’autre. Nous devons opter pour un esprit de coopération plutôt que d’opposition. Le chantier mettra fin à l’éternelle binarité du débat pour l’amener vers un espace à l’esprit contributif par chacun. Tous les partis politiques, à orientation souverainiste ou non, et toutes les autres organisations intéressées seront invités à y participer. Au terme de ce chantier, le Parti Québécois, dans un premier mandat, ou au sein d’une force coalisée, prend l’engagement de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec.

Dès un premier mandat au pouvoir, le Parti Québécois entend donc consulter les Québécoises et les Québécois sur leur avenir politique, par le biais d’un processus normal, mobilisateur et démocratique. C’est simple, clair et sans ambiguïté. Ce n’est donc pas malgré notre raison d’être que nous comptons rebâtir notre parti mais bien grâce à elle. »

Grand-Lévis

———— **ou** ————

6 Remplacer au paragraphe 13 la phrase « Nous devons par conséquent avoir un plan de match clair nous menant à un référendum gagnant » par :

« Pour assurer le succès de cette consultation, le Parti Québécois entend promouvoir et participer, sur un pied d'égalité avec l'ensemble des autres acteurs du mouvement indépendantiste québécois intéressés, à l'élaboration, dans les meilleurs délais, d'un plan d'action de nature à porter l'appui à l'indépendance à un niveau qui rendra très possible un référendum gagnant, lequel conduira ensuite à la déclaration d'indépendance du Québec «dans l'honneur et l'enthousiasme». »

Sud-de-Montréal

7 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 14 :

« Présenter une définition claire du Québec souverain sous forme d'une fiche signalétique précisant, entre autres, la monnaie, l'armée, les régimes de pensions, la garde des frontières et le régime politique dès le déclenchement d'une campagne référendaire. »

Grand-Lévis

8 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 14 :

« Dès le début du premier mandat d'un gouvernement du Parti Québécois, déclencher la démarche de préparation du prochain référendum sur l'indépendance du Québec en formulant l'inventaire de toutes les étapes qui arriveront avant, pendant et après ce référendum. »

Laurentides-Sud

9 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 14 :

« Intervenir dans des domaines n'étant pas de la compétence actuelle du Québec, mais nécessaires pour son épanouissement et la réalisation de ses aspirations. »

Outaouais

10 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 16 :

« Lancer un processus de consultation populaire qui jettera les bases de la Constitution d'un Québec souverain. »

Outaouais

11 Remplacer le paragraphe 18 par :

« Prendre les moyens, dès maintenant, pour actualiser les études et le budget de l'an 1 comme pays indépendant, par le biais d'un comité spécial. »

Grand-Longueuil

———— **OU** ————

12 Remplacer le paragraphe 18 par :

« Lancer une analyse financière rigoureuse par le ministère des Finances démontrant les avantages d'un Québec indépendant. »

Mauricie

13 Ajouter à la fin du paragraphe 20 :

« Exigeant d'un électeur d'avoir une résidence principale au Québec, habitée pendant au moins 3 des 5 dernières années, 1 095 jours, et ayant produit ses 5 dernières déclarations d'impôt au Québec, s'il était tenu de le faire. »

Beauce-Appalaches

14 Ajouter à la fin du paragraphe 21 :

« et étrangères et les citoyens canadiens hors-Québec. La conséquence d'un tel non-respect sera la déclaration d'indépendance immédiate et l'ouverture des négociations avec le Canada. »

Beauce-Appalaches

Chapitre 2

15 Remplacer le paragraphe 23 par :

« Notre souveraineté face à la mondialisation pour renforcer notre démocratie. »

Sud-de-Montréal

16 Remplacer les paragraphes 24 à 29 par :

« Les dernières décennies ont été marquées par une mondialisation importante des échanges. Aujourd'hui, le bilan est mitigé. Elle a certes permis à nos entreprises de se faire valoir à travers le monde et à la population d'avoir accès à des produits de consommation à faible coût. Elle a néanmoins affaibli nos institutions démocratiques en forçant une concurrence fiscale internationale, un laxisme vis-à-vis les paradis fiscaux, une pression à la baisse sur les coûts de main-d'œuvre, en plus de limiter la capacité des États d'augmenter les normes sociales et environnementales sans entente internationale. L'absence du Québec des tables de négociation des futures règles communes n'aide certainement pas notre sort. Nous devons viser la poursuite d'échanges facilités à travers les frontières, combinée au maintien de démocraties nationales fortes : voilà la saine démondialisation.

Promouvoir nos intérêts économiques

Le Québec doit être autonome dans ses secteurs stratégiques, c'est une question de sécurité nationale. La question n'est pas de résister à l'ouverture de notre économie, mais d'avoir la capacité de produire et livrer les produits et services clés de notre pays. Cette volonté est cohérente avec la nécessaire coopération internationale entre nations car, pour être présent, il faut d'abord exister. La protection de nos intérêts économiques nationaux est d'ailleurs un puissant moyen d'assurer le rayonnement de notre culture à travers le monde.

Le Parti Québécois aspire à : »

Conseil exécutif national

17 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 30 :

« Développer et maintenir son indépendance énergétique. »

Lanaudière-Sud

18 Ajouter à la fin du paragraphe 32 :

« et modifier le code d'éthique de la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'exclure de toute aide financière les entreprises ne respectant pas directement ou indirectement les droits humains ou les entreprises ayant été déclarées coupables d'infractions environnementales. »

Capitale-Nationale-Est

19 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 34 :

« Tenir compte de l'importance grandissante que les crypto-monnaies pourraient avoir dans le système monétaire international à court ou à moyen terme, et se préparer en conséquence, de façon à favoriser un positionnement optimum du Québec. »

Haut-Richelieu

20 Remplacer le paragraphe 35 par le suivant :

« Faire de l'économie circulaire un principe central de développement pour l'atteinte de l'objectif "zéro déchet". »

Haut-Richelieu

21 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 36 :

« Encourager la recherche scientifique, médicale et pharmacologique sur son territoire, afin d'augmenter sa capacité locale à produire des vaccins et des traitements médicaux, et soutenir l'innovation médicale. »

Outaouais

22 Ajouter à la fin du paragraphe 40 :

« issue de cette spéculation ».

Laval

23 Remplacer le paragraphe 43 par :

« Refuser le projet postnational canadien

Le Canada propose une vision individualiste et communautariste de la société, où chaque personne, avec ses caractéristiques propres, est priorisée par rapport au collectif. Cette vision s'oppose à celle du Québec, qui prône plutôt une vision collective et universaliste où la langue française, la nation et la culture québécoise forment le socle de rassemblement. Nous devons défendre cette vision nationale du Québec, où les droits collectifs cohabitent avec les droits individuels. Le peuple est plus que la somme de chaque individu.

Le Parti Québécois aspire à : »

Conseil exécutif national

24 Supprimer au paragraphe 48 le mot « albertaine ».

Capitale-Nationale-Est

25 Remplacer le paragraphe 49 par le suivant :

« Adopter une disposition qui soustrairait les lois québécoises à une révision par les tribunaux canadiens et qui prévoirait la création d’une instance suprême en matière civile et criminelle. »

Centre-de-Montréal

Chapitre 3

26 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 54 :

« Se doter d'une audacieuse politique d'occupation du territoire et de développement des régions afin de promouvoir l'installation des populations et le déploiement d'activités économiques dans toutes les régions du Québec et, ainsi, freiner leur concentration dans les principaux centres urbains. »

Haut-Richelieu

27 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 55 :

« Tenir compte de la spécificité du milieu pour mettre en place une instance de concertation et de gouvernance dans chaque région. Chaque milieu est le mieux placé pour sélectionner les meilleurs projets et pour entreprendre. Il est temps de décentraliser les pouvoirs et les ressources, et de permettre aux différentes régions de se développer selon leurs priorités. »

Grand-Lévis

28 Remplacer le paragraphe 56 par :

« Redistribuer de façon équitable entre toutes les régions du Québec le financement des services en santé, en éducation, en développement économique, en justice sociale, culture, en environnement et dans tout autre domaine pertinent. »

Outaouais

29 Ajouter à la fin du paragraphe 59 :

« en s'assurant de l'application stricte des politiques et normes environnementales de l'État et de la protection des terres agricoles. »

Grand-Longueuil

30 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 59 :

« Favoriser l'élection des préfets au suffrage universel partout au Québec dans l'ensemble des MRC. »

Capitale-Nationale-Est

31 Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 59 :

- « • Favoriser la mise en place d'un conseil régional de coordination d'installation d'infrastructures et de télécommunications;
- Redéfinir le nombre de régions, de 17 à 32, en prenant en compte les réalités et les spécificités sociales et économiques de chaque région ou territoires. »

Laurentides-Nord

32 Remplacer le paragraphe 61 par :

« Réformer la fiscalité municipale en profondeur et promouvoir les sources alternatives actuellement disponibles de sorte que les municipalités puissent diversifier leurs sources de revenus, réduire l'importance de la taxe foncière dans leur budget et ainsi contrer l'étalement urbain et toutes ses conséquences négatives. »

Capitale-Nationale-Est

33 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 62 :

« Proposer un plan de redéploiement de la fonction publique prévoyant le rapatriement des expertises et des compétences des fonctionnaires fédéraux dans la ville de Gatineau pour en faire un pôle administratif important de l'État québécois, l'Outaouais étant reconnue comme région stratégique dans le cadre des relations de pays à pays. »

Outaouais

34 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 65 :

« Lutter contre toutes les actions visant l'exclusion de la société québécoise de certains citoyens ou groupes de citoyens pour qu'il soit très clair que toutes les lois du Québec s'appliquent à tous les habitants du Québec, sans exception, car nous sommes tous Québécois. »

Laurentides-Sud

35 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 67 :

« Lutter contre l'iniquité salariale entre les hommes, les femmes et les minorités. »

Capitale-Nationale-Ouest

36 Remplacer le paragraphe 71 par :

« Lutter contre les violences faites aux femmes. »

Capitale-Nationale-Ouest

37 Remplacer au paragraphe 73 les mots « mettre en œuvre » par :

« favoriser ».

Laval

38 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 74 :

« Mettre en place un processus de destitution des députés en cours de mandat. »

Conseil national des jeunes

39 Ajouter à la fin du paragraphe 76 :

« et qui satisfont aux critères nécessaires à l'obtention de la citoyenneté québécoise. Dans le cas contraire, le Québec reconnaîtra le même statut dont la personne disposait au Canada. Viser également une entente avec le Canada afin que les individus qui le désirent puissent conserver leur citoyenneté canadienne en plus de la citoyenneté québécoise. »

Mauricie

40 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 76 :

« Assumer toutes les fonctions associées à la sécurité publique (renseignement, police et système correctionnel) et à la protection civile. »

Est-de-Montréal

41 Ajouter une nouvelle section après le paragraphe 78 :

« Développer un vivre-ensemble des plus féconds

La vigueur du tissu social d'une nation dépend notamment de la qualité de son vivre-ensemble. Il s'agit là d'un défi de taille pour une société francophone, démocratique et pluraliste comme la nôtre qui cherche à assurer à la fois son unité et sa pérennité en Amérique du Nord, tout en valorisant sa diversité. Jusqu'ici, la nation québécoise a jeté les bases d'un vivre-ensemble plus cohérent en affirmant son existence, en misant sur la langue française comme langue commune et en consacrant la laïcité de son État. Il s'agit maintenant pour elle d'élaborer et de mettre en œuvre une approche du vivre-ensemble qui rendra encore plus fécondes les relations et les interactions entre la majorité historique francophone, les peuples autochtones, la minorité historique anglophone et les autres minorités ethnoculturelles d'ici. Bref, il est temps qu'elle rompe tant avec le ségrégationnisme que pratique le Canada envers ses peuples autochtones qu'avec le multiculturalisme canadien, des approches qui nuisent délibérément à sa consolidation.

Le Parti Québécois aspire à :

- Proposer à la majorité historique francophone, aux peuples autochtones, à la minorité historique anglophone et aux autres minorités ethnoculturelles d'ici de développer ensemble une approche interculturelle du vivre-ensemble qui tient compte de l'évolution historique de la nation québécoise, de sa réalité sociologique particulière et de son intention de les intégrer harmonieusement dans cette communauté de destin à la fois plurielle et tissée serrée qu'elle est et entend demeurer ;
- Mettre en œuvre une politique et une législation conséquentes aux résultats de cette démarche;
- Soustraire le Québec de l'application du ségrégationnisme et du multiculturalisme canadiens;
- Promouvoir cette approche ailleurs dans le monde comme solution de rechange possible aux approches assimilationnistes, multi-culturalistes ou ségrégationnistes pouvant y avoir cours. »

Est-de-Montréal

42 Remplacer les paragraphes 84.1 à 84.6 par :

- « • obliger les cégeps, les universités et les médias publics à se doter d'une politique en matière de liberté d'expression;
- obliger les cégeps, les universités et les médias publics à se doter d'une politique en matière de libre circulation des œuvres littéraires et artistiques;
 - obliger les cégeps et les universités à se doter d'une politique de prévention en matière d'intimidation sur les campus;
 - garantir la liberté d'expression dans nos institutions publiques, en assurant la capacité de parler de tous les enjeux, dans une approche respectueuse et contextualisée;
 - lutter contre la culture de l'annulation, notamment en privilégiant la contextualisation;
 - promouvoir la diversité intellectuelle du corps professoral universitaire des établissements d'enseignement supérieur. »

Lanaudière-Sud

———— **et/ou** ————

43 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 84.1

« Que les institutions scolaires de niveau post-secondaire soient dans l'obligation de faciliter la tenue d'activités proposées par un parti politique autorisé lors d'une campagne électorale ou d'une course à la chefferie. »

Centre-du-Québec

44 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 89 :

« Amender la *Loi sur l'accès à l'information* en y incluant une politique globale de gouvernance et de données ouvertes suivant le principe du " gouvernement ouvert". »

Laurentides-Sud

45 Ajouter après le paragraphe 87 :

« Développer des programmes pour susciter chez les jeunes un sentiment d'appartenance et d'attachement au Québec ainsi qu'à son histoire. »

Sud-de-Montréal

46 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 88 :

« En matière d'équité intergénérationnelle, domestiquer la dette du Québec en favorisant son rachat par ses citoyennes et citoyens (tant les personnes physiques que morales). »

Capitale-Nationale-Ouest

47 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 89 :

« Créer un poste de directeur parlementaire du budget. »

Les Patriotes

48 Remplacer le paragraphe 95 par :

« Créer un ministère de la Recherche et du Développement technologique, qui sera notamment chargé de former une véritable expertise en matière technologique et de développement logiciel au sein de l'État québécois, organisée selon les meilleurs standards de l'industrie. Le tout, dans l'objectif d'accélérer de façon considérable et durable l'intégration du numérique dans l'Administration publique et parapublique, l'entretien et l'évolution des solutions technologiques sur le long terme et de maximiser leur efficacité, en priorisant les projets qui auront un impact positif direct sur les relations entre l'État et la population, les entreprises et les organismes. »

Mauricie

49 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 96 :

« Construire et mettre sur pied un consulat dit des « 12 nations », soit la nation québécoise et les 11 nations autochtones, afin de faciliter des échanges constants et pérennes, entre les 12 nations qui habitent le territoire du Québec, sur les ententes économiques et de développement social. »

Beauce-Appalaches

50 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 96 :

« Instaurer à l'Assemblée nationale un comité consultatif permanent visant à recueillir l'avis des nations autochtones. »

Conseil national des jeunes

51 Remplacer le paragraphe 99 par :

« Établir le mode de scrutin majoritaire à deux tours. »

Grand-Longueuil

52 Remplacer au paragraphe 100 les mots « au peuple » par :

« à la Constitution ».

Capitale-Nationale-Ouest

Chapitre 4

53 Remplacer les paragraphes 107 à 132 par :

« Le défi permanent du Québec est d'assurer la pérennité de sa langue, le cœur de notre identité nationale en construction depuis plus de 400 ans. Cette langue colore notre conception du monde, teinte notre vision collective et propulse notre créativité. Le français n'est pas seulement notre passé, c'est notre atout original dans un contexte de standardisation culturelle et linguistique à l'américaine. Notre culture carbure à sa vigueur; il est fondamental de maintenir ce privilège pour mieux nous projeter dans le monde et devenir un leader de la Francophonie.

Perpétuer notre langue comme levier de cohésion sociale et de fierté nationale. Source de fierté, la langue française constitue une partition sur laquelle toutes les Québécoises et tous les Québécois doivent s'accorder. La Charte de la langue française nous permet d'assumer ce fait français dans toutes les sphères de notre société, en tout respect des droits linguistiques de la communauté historique anglo-québécoise. Notre langue, avec ses accents régionaux, représente un lien privilégié de communication pour accueillir les nouveaux Québécois ; c'est aussi un pont vers l'extérieur de nos frontières.

Or, la survie de notre langue commune et officielle est en jeu. Les données et les projections linguistiques démontrent un déclin important de la langue française au Québec, surtout dans la région de Montréal et de ses couronnes. Nous devons ainsi la soutenir, la protéger et la fortifier pour consolider cet instrument singulier de cohésion sociale.

Le Parti Québécois, en utilisant la clause dérogatoire lorsque nécessaire, s'assurera de :

- de constitutionnaliser le droit de vivre, d'étudier et de travailler en français ;
- d'obliger la francisation des noms de commerces et d'événements ;
- d'utiliser exclusivement le français dans l'affichage ;
- de faire en sorte que tous les documents produits par l'Administration (sociétés d'état, villes, municipalités, organismes paramunicipaux) sont rédigés exclusivement en français (sauf exceptions prévues quant aux municipalités désignées);
- de faire en sorte que la communication entre l'État et les entreprises sur le territoire québécois est uniquement en français ;
- d'offrir les services du gouvernement du Québec aux Québécois allophones uniquement en français, tout en conservant un service en anglais pour la minorité historique anglophone ;
- de valoriser la transmission des connaissances en français, particulièrement dans le domaine scientifique ;
- d'adapter l'offre de cours de francisation pour les néo-Québécois à leurs réalités familiales, scolaires et économiques, et de les rendre obligatoires pour les réfugiés ;
- de rendre obligatoire la connaissance du français pour les immigrants avant leur arrivée au Québec, et d'intégrer des notions de culture et de citoyenneté québécoises dans ces cours ;
- d'offrir des cours à distance permettant aux futurs immigrants d'apprendre le français ;

- de soutenir l'apprentissage des langues autochtones ;
- de donner l'accès aux services dans sa langue à la communauté historique anglo-qubécoise;
- d'être partenaire de la préservation et de la vitalité des langues autochtones, de concert avec les peuples autochtones.

Quant aux études :

- donner la priorité à l'apprentissage du français au préscolaire et au primaire, la lecture étant de première importance pour la formation de nos jeunes ;
- octroyer un financement aux cégeps et aux universités anglophones qui soit le reflet du poids démographique de la minorité historique anglophone, tout en garantissant le droit aux anglophones de poursuivre leur parcours dans leur langue maternelle ;
- abolir les cours en anglais dans les universités et les cégeps de langue française sauf pour les cours de langue et de littérature anglaises ;
- étendre l'application de la Charte aux études post-secondaires (éducation aux adultes, formation professionnelle, collèges privés) ;
- valoriser l'inscription des diplômés du réseau secondaire anglophone aux collèges francophones ;
- instaurer le même test de maîtrise du français dans les 2 réseaux collégiaux ;
- assurer la maîtrise de la langue française lors de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales, pour les secteurs francophone et anglophone.

Quant au travail :

- garantir la possibilité de travailler en français ;
- appliquer la Charte de la langue française aux entreprises du Québec de toutes les juridictions et aux petites entreprises ;
- interdire l'exigence de parler anglais dans les affichages de postes lorsque l'Office ne l'a pas préalablement approuvé dans ce cas précis. »

Roussillon

———— **OU** ————

L'adoption de la proposition 53 dispose des propositions 60 à 64

54 Ajouter, au paragraphe 114, après les mots « l'État », les mots « les entreprises parapubliques ».

Laval

55 Ajouter, au paragraphe 114, après les mots « et les entreprises », les mots « incluant les médias ».

Beauce-Appalaches

56 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 114 :

« Promouvoir et entretenir auprès des citoyens la fierté d'utiliser la langue française, notamment par des campagnes de publicité et des activités de saine émulation parmi différents groupes. »

Grand-Lévis

57 Remplacer le paragraphe 117 par :

« Intégrer des notions de culture et de citoyenneté québécoises dans l'offre de cours de francisation pour les néo-Québécois et adapter ces cours à leurs réalités familiales, scolaires et économiques, notamment en les rémunérant, pour valoriser concrètement notre langue nationale. »

Conseil national des jeunes

58 Ajouter un paragraphe après le paragraphe 118 :

« Ajuster le nombre d'immigrants accueillis par le Québec chaque année, en fonction de notre capacité réelle d'intégrer en français, au marché de l'emploi et de régionaliser l'immigration. »

Conseil exécutif national

59 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 124 :

« Tout en valorisant l'apprentissage du français aux niveaux primaire et secondaire, bonifier l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde. »

Sud-de-Montréal

60 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 124 :

« Inscrire le caractère français des cégeps dans la loi pour freiner l'anglicisation du réseau collégial français. »

Bas-Saint-Laurent

———— **OU** ————

61 Ajouter à la fin du paragraphe 125 :

« notamment en étendant l'application de la Charte de la langue française aux institutions collégiales. »

Centre-de-Montréal

———— **OU** ————

62 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 125:

« Appliquer les dispositions de la loi 101 au niveau collégial. »

Laval

———— **OU** ————

63 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 125 :

« Modifier la loi 101 afin que celle-ci s'applique dans l'entièreté du réseau collégial. »

Conseil national des jeunes

———— **OU** ————

64 Remplacer le paragraphe 125 par :

« Réviser le financement des universités anglophones en fonction de la proportion de la population anglophone au Québec. »

Est-de-Montréal

65 Ajouter au paragraphe 128, après les mots « langue française », les mots :

« par des examens de qualification finaux ».

Grand-Longueuil

66 Remplacer au paragraphe 130 les mots « la possibilité » par :

« le droit ».

Capitale-Nationale-Ouest

67 Ajouter à la fin du paragraphe 137 :

« notamment en créant une plateforme numérique nationale pour archiver toutes les productions cinématographiques québécoises dans le but de les rendre plus accessibles et d'assurer leur conservation. »

Haut-Richelieu

68 Remplacer le paragraphe 140 par :

« Promouvoir la culture et les arts québécoise dans les programmes éducatifs au préscolaire, au primaire et au secondaire, en favorisant le contact avec les artistes, les artisans, les porteurs de tradition, les sorties culturelles et la prestation d'activités artistiques à l'école. »

Laval

69 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 140 :

« Modifier les programmes d'enseignement de l'histoire au primaire et au collégial pour mettre davantage en valeur notre histoire nationale. »

Mauricie

70 Remplacer le paragraphe 141 par :

« Renforcer les cours d'histoire nationale et promouvoir celle-ci par le biais de symboles forts de l'identité et de la fierté québécoises ainsi que par des personnages l'ayant marquée, lors de la Fête nationale, d'événements culturels et sportifs, sur différentes tribunes ou lors de tout autre événement permettant de souligner les faits marquants de notre histoire afin de souder notre identité nationale. »

Grand-Longueuil

71 Ajouter à la fin du paragraphe 145 les mots :

« pour susciter des moments de fierté collective. »

Sud-de-Montréal

72 Ajouter de nouveaux paragraphes après le paragraphe 147 :

- « • Exiger de tous les membres des ordres professionnels reconnus qu'ils fournissent toute leur documentation en français sans frais à leurs clients ou patients;
- Que les constats d'infractions émis par l'Office soient aussi exécutoires que des constats d'infraction au Code de la route;
- Que les sommes recueillies restent dans les coffres de l'Office plutôt que d'aller au fonds consolidé. »

Roussillon

73 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 152 :

« Donner le mandat à Télé-Québec de promouvoir la littérature jeunesse d'ici par la

programmation d'émissions d'éveil à la lecture par et pour les enfants et les adolescents. »

Lanaudière-Sud

74 Ajouter au paragraphe 155, après les mots « contenu québécois », les mots :

« et de langue française ».

Laurentides-Sud

75 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 160 :

« Mettre sur pied un comité (ou autre) pour surveiller les médias sociaux, les ONG, etc., afin d'empêcher les interventions, les manipulations de groupes antidémocratiques ou illégaux. »

Lanaudière-Sud

76 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 160 :

« Reprendre le contrôle de l'infrastructure des communications afin d'assurer la liberté d'expression essentielle à la démocratie. »

Lanaudière-Sud

Chapitre 5 : crise climatique

77 Remplacer les paragraphes 161 et 162 par les paragraphes suivants :

« Répondre aux défis écologiques, sociaux et économiques de la crise climatique

La crise climatique illustre les limites d'un modèle économique extractiviste et fondé sur le rendement à court-terme. La crise climatique, par ses effets sur l'environnement, appelle à un nouveau modèle économique.

Jamais l'humanité n'aura fait l'expérience de changements aussi profonds et rapides de son environnement. Une réponse pertinente doit réduire d'urgence les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en adaptant notre société à ce nouveau contexte. Telle la COVID, cette crise testera nos capacités de cohésion sociale et d'adaptation collective.

Fort heureusement, dans la famille des nations, le Québec est bien pourvu pour faire face à ces défis. Nous comptons non seulement sur un patrimoine naturel exceptionnel, mais aussi sur un " capital social " de solidarité, de résilience et d'inventivité. Notre patrimoine naturel et notre génération d'énergie propre et renouvelable nous mettent dans une position privilégiée pour faire face à cette crise, dans la mesure où nous saurons agir franchement. Notre capital social nous équipe favorablement pour faire les arbitrages nécessaires face aux choix à venir. En prenant le plein contrôle de notre territoire, nous mettrons également fin à notre participation indue à l'État pétrolier canadien. »

Conseil exécutif national

78 Remplacer les paragraphes 163 à 188 par les paragraphes suivants :

« L'impératif du développement durable : changer de modèle de développement

Face au défi qui nous attend, il importe de mettre la notion de développement durable – un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs – au cœur de notre action collective. L'État du Québec verra à utiliser tous les leviers à sa disposition pour veiller à une gestion durable du territoire et de ses ressources; pour inciter à une plus grande sobriété énergétique, ainsi qu'à une transition vers les énergies renouvelables; pour s'assurer que les ressources naturelles du Québec servent à un développement pérenne de ses régions; pour stimuler l'entrepreneuriat dans le respect de l'environnement.

Sur le plan de la gouvernance, le Parti Québécois aspire à :

- Enchâsser la pérennité de notre environnement naturel dans la Constitution du Québec et s'assurer que l'État québécois est seul décideur quant aux questions environnementales sur son territoire;
- Encadrer l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 par le biais d'une loi-cadre contraignante et de l'établissement d'un bilan carbone;
- Mobiliser la société civile du Québec et la mettre dans le coup en convoquant un chantier de dialogue social sur l'urgence climatique pour développer des stratégies régionales et nationale de transition écologique et en créant un conseil national de la transition afin d'en assurer le suivi;

- Consolider l'acceptabilité sociale des grands projets avant leur réalisation;
- Renforcer l'adaptation de nos collectivités face aux impacts des dérèglements climatiques.

Sur le plan des moyens, le Parti Québécois aspire à :

- développer des indicateurs de développement économique qui reflètent mieux le progrès économique et social de notre société en tenant compte notamment des services écologiques rendus par notre milieu naturel;
- contribuer à l'élargissement du marché du carbone (SPEDE);
- encourager l'économie circulaire en favorisant notamment l'écoconception des produits et des pratiques de recyclage plus efficaces, ainsi que les circuits courts de production-consommation ;
- renouveler notre politique industrielle en misant sur une meilleure mise en valeur des ressources naturelles, sur l'identification de crûs critiques face aux défis d'une économie sobre en énergie, et sur des acteurs économiques locaux qui s'inscriront dans la durée;
- favoriser un entrepreneuriat vert chez les PME québécoises par le biais de politiques d'achat public et d'accompagnement adaptées, en misant notamment sur le développement de l'économie sociale, coopérative et de l'entrepreneuriat social;
- doter le Québec d'une politique d'investissement responsable pour la gestion de l'épargne des Québécoises et des Québécois, comprenant notamment le retrait des investissements dans les énergies fossiles et en changeant la loi de la CDPQ;
- introduire, dans l'analyse de chaque investissement et achat du gouvernement, le calcul de son impact écologique, ainsi que des critères environnementaux dans les appels d'offres publics;
- adopter une politique de recherche et développement axée sur l'émergence d'une société résiliente et d'une économie durable;
- miser sur l'écofiscalité pour accélérer la transition, en s'assurant que cette dernière est équitable pour les contribuables moins nantis;
- utiliser le fonds des générations, ainsi que l'émission d'obligations vertes, pour financer la transition écologique;
- réviser les normes de la construction et de la rénovation des bâtiments afin de les rendre plus écologiques, éco énergétiques et adaptés aux changements climatiques;
- s'assurer, avec les municipalités, que les lois et règlements sur l'aménagement du territoire reflètent les impératifs de la transition écologique et du développement durable;
- utiliser stratégiquement la politique monétaire afin de financer la transition écologique;
- adopter une politique commerciale et tarifaire durable, c'est-à-dire qui prenne en compte le coût écologique (notamment l'empreinte carbone) et social des biens et services importés;
- mettre la lutte contre les changements climatiques au cœur de la politique de coopération internationale du Québec. »

L'adoption de la proposition 78 dispose des propositions 80, 88 et 89.

79 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 165 :

« Que soit mis en place un nouveau paradigme selon lequel " la nature est un sujet de droit ". Notre futur pays s'engage à promouvoir la recherche et la reconnaissance des droits de la nature, la justice environnementale et les droits de l'eau. Le respect des droits de la nature constitue la condition préalable à l'effectivité des droits de l'homme. »

Centre-du-Québec

80 Remplacer le paragraphe 170 par :

« Réduire les émissions de GES de 50 % d'ici 2030, en exigeant dès maintenant que les investissements soient réalisés dans un objectif de carboneutralité, et ce, afin d'atteindre celle-ci en 2050. »

Lanaudière-Nord

81 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 170 :

« Adopter une loi déficit zéro en matière environnementale. »

Conseil national des jeunes

82 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 172 :

« Doter le Québec d'une politique d'occupation du territoire en région, de concert avec une exploitation éco-responsable des ressources naturelles qui y sont disponibles. »

Grand-Longueuil

83 Ajouter au paragraphe 173, après les mots « technologies vertes », les mots :

« pour réaffirmer notre indépendance énergétique en matière d'exploitation et de production d'électricité renouvelable notamment dans la filière éolienne ».

Lanaudière-Sud

84 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 174 :

« Doter le Québec d'un plan de revitalisation des régions afin de freiner le phénomène de la dévitalisation. »

Beauce-Appalaches

85 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 174 :

« Mettre en œuvre une véritable politique environnementale – ce qu'on pourrait appeler une économie circulaire – notamment par une philosophie du quadruple R (Récupérer, Réutiliser, Recycler, Réparer) et en contrant l'obsolescence programmée. »

Estrie

86 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 184 :

« Encourager les Québécoises et les Québécois à devenir des propriétaires en réintroduisant un régime d'épargne-actions pour rendre disponible du capital québécois aux entreprises œuvrant dans le secteur des technologies vertes et exportatrices. »

Capitale-Nationale-Ouest

87 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 185 :

« Entreprendre une corvée d'amélioration de l'efficacité énergétique incluant notamment la qualité d'isolation des bâtiments et incitant à l'utilisation de la géothermie et des thermopompes. »

Les Patriotes

88 Ajouter à la fin du paragraphe 186 :

« et en incluant les retombées économiques locales dans l'évaluation du choix. »

Lanaudière-Nord

89 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 187 :

« Promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat dans les écoles et mettre en place des mécanismes de mentorat d'affaires. »

Capitale-Nationale-Est

90 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 191 :

« Mettre en valeur les toponymies autochtones, particulièrement dans les lieux naturels comme les rivières. »

Conseil exécutif national

91 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 193 :

« Assurer une meilleure gestion des matières résiduelles. »

Est-de-Montréal

92 Ajouter à la fin du paragraphe 194 :

« en rapatriant les ports sous la juridiction du Québec, en élaborant une stratégie nationale, en assistant les communautés locales dans la gestion et l'entretien des sites. »

Capitale-Nationale-Est

93 Remplacer le paragraphe 197 par :

« Contrôler le commerce de l'eau, tant localement qu'à l'importation et l'exportation dans le respect des traités commerciaux internationaux. »

Beauce-Appalaches

94 Ajouter à la fin du paragraphe 198 :

« en augmentant de manière significative la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. »

Les Patriotes

95 Ajouter à la fin du paragraphe 198 :

« notamment en mettant en place un programme de soutien aux municipalités pour la modernisation et la mise à niveau des infrastructures de traitement des eaux usées. »

Les Patriotes

96 Ajouter à la fin du paragraphe 199 :

« en renforçant les lois actuelles, tout en s'assurant de leur application. »

Grand-Longueuil

97 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 199 :

« Bonifier le programme de remboursement des taxes aux propriétaires de certains milieux naturels protégés en terres privées afin de protéger par la conservation volontaire, la biodiversité et les milieux naturels, certes, mais aussi, à de nombreux égards, à la santé, à l'économie et au bien-être de nos communautés, pour un bénéfice collectif. »

Centre-du-Québec

98 Ajouter à la fin du paragraphe 200 :

« du sol et de l'eau. »

Capitale-Nationale-Ouest

99 Ajouter au paragraphe 203, après les mots « Charte du bois », les mots :

« s'assurer que les besoins domestiques québécois sont comblés avant d'autoriser l'exportation de la ressource ».

Capitale-Nationale-Ouest

100 Remplacer le paragraphe 207 par :

« Développer l'expertise et les ressources humaines du gouvernement et des municipalités pour veiller à l'application de lois et au respect des normes environnementales. »

Estrie

101 Remplacer le paragraphe 209 par :

- « • Enchâsser la notion de paysage dans la Constitution du pays;
- Reconnaître le paysage comme un bien commun, une ressource naturelle à protéger et à mettre en valeur;
- Lancer un grand projet de caractérisation des paysages à travers le pays ayant pour objectif de déclencher une prise de conscience nationale sur la valeur des paysages
- Constituer un atlas des paysages à protéger et à mettre en valeur;

- Mettre en place un programme de subventions d'État pour financer divers projets d'harmonisation des paysages;
- Promouvoir le développement de notre autosuffisance alimentaire grâce à une subvention d'État vouée à la protection et à la mise en valeur des paysages agricoles;
- Revoir la réglementation et la fiscalité municipale afin qu'elles favorisent davantage un développement territorial harmonieux et respectueux de la qualité paysagère;
- Reconnaître et financer l'apport des agriculteurs et des paysans à titre d'artisans du paysage;
- Surveiller l'effet de la mondialisation de l'agriculture, car elle a un impact certain sur la qualité de nos paysages agraires. »

Centre-du-Québec

— **OU** —

102 Ajouter à la fin du paragraphe 209 :

« en collaboration avec les municipalités et communautés locales, y compris les communautés autochtones, afin de développer davantage d'aires protégées et de garantir le principe d'acceptabilité sociale par rapport à tout projet minier, pétrolier, gazier ou de coupe forestière. »

Outaouais

103 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 209 :

« Entreprendre une négociation avec Terre-Neuve en vue de rapatrier le Labrador en tant que composante à part entière du Québec. »

Est-de-Montréal

104 Remplacer les paragraphes 210 et 211 par :

« Développer une indépendance alimentaire au moyen d'une agriculture durable

L'agriculture durable vise à produire des aliments sains pour la population tout en protégeant la santé des travailleurs. Elle permet de limiter à un faible niveau les impacts sur l'environnement et préserve les ressources du milieu pour les générations futures. La culture de la terre et de la mer a marqué l'histoire et l'identité collective du Québec. De la production à la transformation, en passant par la mise en valeur des produits du terroir et l'agrotourisme, le secteur de l'agroalimentaire représente aujourd'hui un pilier de notre économie. Devant les défis que posent la mondialisation et la crise climatique, plus que jamais la souveraineté alimentaire représente pour le Québec un idéal à atteindre. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs de la chaîne doivent être soutenus pour pouvoir adapter la production agricole, transformer les produits près de leur lieu d'origine, valoriser les métiers du secteur et encourager la consommation locale. »

Les Patriotes

105 Remplacer la dernière phrase du paragraphe 211 par :

« Pour ce faire, l'ensemble des acteurs de la chaîne doivent être soutenus pour pouvoir adapter la production en agriculture, en mariculture et dans les pêcheries, transformer les produits près de leur lieu d'origine, valoriser les métiers de ces secteurs et encourager la consommation locale. »

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

106 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 212 :

« Favoriser une souveraineté alimentaire par des mécanismes de surveillance de l'offre nationale. »

Laurentides-Nord

107 Ajouter à la fin du paragraphe 214 :

« ou financiers. »

Lanaudière-Nord

108 Ajouter à la fin du paragraphe 215 :

« afin d'assurer, entre autres, la protection accrue des boisés, forêts et milieux humides. »

Mauricie

109 Ajouter à la fin du paragraphe 219 :

« Promouvoir et reconnaître les alternatives tout en accompagnant les entreprises dans ce virage vert. »

Lanaudière-Nord

110 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 219 :

« Ajouter des dispositions réglementaires supplémentaires, et ce, dans un but de favoriser une agriculture durable. »

Les Patriotes

111 Remplacer le paragraphe 220 par :

« Maintenir la gestion de l'offre pour les productions de lait, de poulet, de dindon, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation. »

Lanaudière-Nord

112 Remplacer le paragraphe 225 par :

- « • Développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire en assouplissant les normes du MAPAQ, en renforçant la réglementation sur la vente des terres nourricières et en soutenant les cultures sans fertilisants chimiques ni pesticides ;
- Soutenir la recherche pour favoriser le développement de méthodes de culture et d'élevage sans produits chimiques pour assurer l'indépendance nécessaire à une saine alimentation à des coûts raisonnables pour toute la population, en toutes saisons ;
- Avec la beauté du paysage agricole, faire de nos régions rurales une grande fierté touristique au Québec, tout en assurant la diversité, en accompagnant financièrement les producteurs dans la conservation, l'aménagement harmonieux du paysage. »

Grand-Lévis

113 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 225 :

« Créer un chantier national sur l'agriculture pour d'évaluer les besoins réels de consommation des produits agro-alimentaires afin d'en arriver à une meilleure adéquation avec la capacité des producteurs à combler nos besoins agroalimentaires par des produits de circuits courts, écologiques et québécois. »

Bas-Saint-Laurent

114 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 225 :

« Inciter les producteurs agroalimentaires à remettre leurs productions non commercialisables à des banques alimentaires ou à des organismes communautaires, tout en offrant un soutien financier afin d'assurer un coût nul pour ceux-ci. »

Roussillon

115 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 227 :

« Appliquer aux produits agricoles étrangers entrant sur le marché québécois les mêmes normes que celles concernant les produits agricoles québécois (qualité, salubrité, etc.), plus précisément, en assurant une inspection des produits étrangers par des inspecteurs du MAPAQ, dans le respect des accords actuels de libre-échange. »

Haut-Richelieu

116 Remplacer le paragraphe 230 par le suivant :

« Assurer à tous les travailleurs agricoles québécois un revenu et des conditions de travail décentes tout en œuvrant à la réduction de la dépendance aux travailleurs agricoles étrangers temporaires. »

Centre-de-Montréal

———— **OU** ————

117 Ajouter au paragraphe 230, après les mots « secteur agricole », les mots :

« et de la transformation des produits marins. »

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

118 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 230 :

« Favoriser la formation dans le secteur des métiers de la mer dans les régions maritimes du Québec. »

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

119 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 230 :

« Soutenir le transfert des permis et des entreprises de pêche vers la relève, d'une génération à l'autre. »

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

120 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 230 :

« Identifier des aires protégées partout sur le territoire, au Sud comme dans les régions nordiques, dans l'optique de protéger la biodiversité qui est au cœur du patrimoine naturel du Québec. »

Grand-Lévis

121 Remplacer les paragraphes 234 à 239 par :

« Réduire la demande de transport en :

- Favorisant le télétravail;
- Favorisant la densification douce des centres urbains, particulièrement autour du transport collectif;
- Soutenant les municipalités dans leurs efforts de lutte contre l'étalement urbain.

Transférer la demande de transport vers d'autres modes en :

- Développant l'offre de transport actif partout au Québec;
- Soutenant les projets de transport collectif dans toutes les régions du Québec dans une optique du bon mode au bon moment et au bon endroit;
- Bonifiant les incitatifs au covoiturage et à l'autopartage.

Améliorer les transports existants en :

- Accélérant l'électrification des transports, autant individuels que collectifs, notamment en développant une filière industrielle de véhicules électriques de tous les types. »

Capitale-Nationale-Est

122 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 238 :

« Utiliser les sommes actuellement versées au Fonds vert (environ 1 milliard/an) pour financer la construction d'une ligne de TGV Québec — Trois-Rivières — Montréal — Gatineau, créant ainsi une zone économique regroupant les principales villes du Québec. »

Capitale-Nationale-Ouest

123 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 238 :

« Établir, en partenariat avec des grandes entreprises et des transporteurs publics, des moyens de transport collectif reliés à des stationnements incitatifs pour améliorer la fluidité des grands axes routiers autour des grands centres urbains, et afin de diminuer le transit ponctuel des mono automobilistes travailleurs aux heures de pointe. »

Est-de-Montréal

124 Remplacer le paragraphe 241 par :

« Réclamer du fédéral la juridiction en matière de transport ferroviaire sur le territoire québécois. »

Estrie

Chapitre 6

125 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 250 :

« Adopter une loi bouclier qui obligera tous les ministères à veiller à ce que chaque nouvelle politique fasse l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes (ADS) et tienne compte de ses effets négatifs possibles sur les citoyens moins nantis ; prévoir des mesures qui protégeraient ces derniers contre ces effets négatifs et rendre compte annuellement des actions prises pour les protéger. »

Est-de-Montréal

126 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 250 :

« Améliorer l'accès aux services et aux soins en santé mentale de première ligne en rehaussant les conditions de travail des professionnels de la santé. »

Centre-de-Montréal

127 Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 251 :

- « • Prioriser un système de santé axé sur le préventif plutôt que le curatif.
- Rehausser la prévention en matière de santé mentale. »

Laurentides-Nord

128 Ajouter à la fin du paragraphe 252 :

« et développer une capacité de production québécoise. »

Grand-Longueuil

129 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 254 :

« Modifier l'assurance médicaments pour en faire un système véritablement public et universel. »

Centre-de-Montréal

130 Ajouter à la fin du paragraphe 255 :

« et psychologiques ».

Estrie

131 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 257 :

« Reconnaître et valoriser la dignité des personnes en situation d'itinérance en privilégiant des interventions communautaires humaines et flexibles, adaptées aux besoins de chacune. »

Centre-de-Montréal

132 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 258 :

« Garantir, à toute personne qui en a besoin, la gratuité des produits d'hygiène féminine notamment par un programme de distribution et de dons dans les milieux scolaires, postsecondaires et les organismes désignés par le gouvernement. »

Haut-Richelieu

133 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 260 :

« Réviser la loi encadrant le cannabis pour mettre l'âge légal d'achat à 18 ans et pour permettre la culture de deux plants par maison. »

Est-de-Montréal

134 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 262 :

« Mettre en place une commission sur l'éducation, équivalente à la commission Parent, dans le but de mener une grande réflexion collective sur l'éducation au Québec. »

Est-de-Montréal

135 Ajouter à la fin du paragraphe 264 :

« notamment en instaurant la gratuité scolaire. »

Centre-de-Montréal

———— **OU** ————

136 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 264 :

« Garantir la gratuité scolaire du primaire à l'université. »

Conseil national des jeunes

———— **OU** ————

137 Ajouter à la fin du paragraphe 264 :

« notamment en introduisant le principe de la gratuité scolaire universitaire jusqu'à la fin du premier cycle universitaire. »

Les Patriotes

138 Ajouter au paragraphe 267, après les mots « les écoles », les mots :

« primaires et secondaires, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle. »

Beauce-Appalaches

139 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 267

« Promouvoir la chanson québécoise et, plus largement, la chanson d'expression française de la francophonie internationale dans toutes les activités pédagogiques des établissements scolaires québécois, des CPE aux universités. »

Lanaudière-Sud

140 Ajouter un nouveau paragraphe après paragraphe 268 :

« Mettre fin aux pratiques ségrégatives des écoles privées et des écoles publiques sélectives de façon à garantir la socialisation, la réduction des inégalités et le plein développement des individus et de la nation. »

Comité d'affinité des professionnels de l'éducation

141 Remplacer le paragraphe 269 par :

« Mettre fin aux subventions publiques des écoles privées et assurer la mixité sociale du réseau d'éducation public. »

Conseil national des jeunes

142 Ajouter à la fin du paragraphe 273 :

« et assurer un ratio équitable aux services d'aide pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. »

Roussillon

143 Ajouter à la fin du paragraphe 274 :

« et ce, dès le primaire. »

Laurentides-Nord

144 Ajouter à la fin du paragraphe 274 :

« et, de plus, mettre en valeur les cultures autochtones, avec des activités pédagogiques en territoire autochtone et un enseignement élémentaire des langues autochtones. »

Capitale-Nationale-Est

145 Ajouter au paragraphe 281, après les mots « les universités », le mot :

« francophones ».

Roussillon

146 Ajouter à la fin du paragraphe 284 :

« puis équilibrer la distribution des fonds entre francophones et anglophones en fonction du poids démographique. »

Mauricie

147 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 284 :

« Ajouter un cours obligatoire dans le cursus scolaire visant à mettre en valeur les cultures autochtones, comprenant des activités pédagogiques en territoire autochtone et un enseignement sommaire des langues traditionnelles autochtones. Mettre l'accent sur les nations autochtones locales qui diffèrent d'une région à l'autre au Québec. »

Mauricie

148 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 288 :

« Mettre en place un registre national des loyers. »

Centre-de-Montréal

149 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 289 :

« Lancer un vaste chantier de construction de logements subventionnés en favorisant les projets développés par le secteur coopératif et les organisations sans but lucratif (OSBL) de logement. »

Outaouais

150 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 295 :

« Augmenter l'autonomie de pratique des professionnels de la santé membres d'un ordre professionnel en décloisonnant certains actes médicaux. »

Outaouais

151 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 295 :

« Repenser entièrement la structure administrative, médicale et de réadaptation des CHSLD et des ressources intermédiaires afin d'en faire de réels milieux de vie, et en augmenter significativement la surveillance en matière de négligence. »

Outaouais

152 Remplacer les paragraphes 298 et 299 par :

« Développer un réseau de soins à domicile de qualité et mettre en place des mesures permettant de soulager les proches aidants par une reconnaissance de leur travail et en leur offrant des mesures de soutien et de répit, notamment par la création d'un programme d'assurance autonomie. »

Estrie

———— **OU** ————

153 Remplacer le paragraphe 296 par :

« Consolider le système public de santé et de services sociaux en maintenant l'accessibilité universelle aux soins, pour limiter au maximum l'intrusion du privé. »

Grand-Longueuil

———— **OU** ————

154 Remplacer le paragraphe 296 par :

« Réinvestir dans le système public de santé et de services sociaux en mettant en place les conditions de travail permettant de maintenir et de recruter l'expertise professionnelle et médicale de façon à limiter le plus possible l'intrusion du privé. »

Lanaudière-Nord

155 Remplacer le paragraphe 298 par :

« Maintenir les personnes âgées dans leur milieu de vie, par le développement de soins à domicile et la mise en place d'une assurance autonomie. »

Grand-Longueuil

———— **OU** ————

156 Ajouter à la fin du paragraphe 298 :

« et ce, en offrant des services de qualité en soins à domicile et en privilégiant l'accès à un plus grand nombre d'aînés de rester à la maison. »

Les Patriotes

———— **OU** ————

157 Ajouter à la fin du paragraphe 298 :

« ce qui implique la mise en œuvre d'un vaste programme d'assurance-autonomie afin que le plus grand nombre possible de personnes âgées puissent rester à leur domicile tout en y recevant des services et des soins de santé de qualité. »

Outaouais

158 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 299 :

« Nationaliser les établissements d'hébergement privés pour personnes âgées semi-autonomes et non autonomes et démocratiser la gestion de l'ensemble de ces établissements publics. »

Centre-de-Montréal

159 Remplacer le paragraphe 308 par :

« Procéder à une révision en profondeur du système de santé en renovant le fonctionnement des CLSC, des CHSLD et de la DPJ pour assurer une prise de décision locale et mettre l'accent sur la prévention en implantant une politique vigoureuse et méthodique axée sur la santé physique et mentale sur toute la durée de la vie. »

Estrie

160 Ajouter au paragraphe 303, après les mots « services médicaux », les mots :

« et de services de santé mentale ».

Sud-de-Montréal

161 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 310 :

« Insérer dans l'agenda des élèves du secondaire des conférences de groupe avec un ou une psychologue ou un intervenant ou une intervenante en santé mentale, de la même façon qu'il existe déjà des rencontres sur la toxicomanie. L'objectif étant de démontrer et d'enseigner différentes techniques et méthodes pour faire face aux difficultés que les adolescents et adolescentes pourraient devoir surmonter. Ainsi tous les jeunes auraient droit à une boîte à outils sur la gestion et le maintien d'une bonne santé mentale. »

Centre-du-Québec

162 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 311 :

« Abolir les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) sur tout le territoire québécois. »

Beauce-Appalaches

163 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 311 :

« Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et favoriser leur inclusion à la société québécoise notamment en matière d'insertion à l'emploi. »

Bas-Saint-Laurent

164 Remplacer le paragraphe 312 par :

« Soutenir le don systématique, jusqu'à preuve du refus, de plaquettes et d'organes. »

Laurentides-Nord

———— **OU** ————

165 Remplacer le paragraphe 312 par :

« Soutenir le don de produits sanguins et rendre universel le don d'organes au décès à moins d'une clause de retrait explicite de la personne. »

Estrie

166 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 312 :

« Stimuler la recherche sur le développement des médicaments et des vaccins au Québec et développer notre capacité de leur production. »

Estrie

167 Ajouter une nouvelle section après le paragraphe 313 :

« Le Parti Québécois aspire à :
en matière de lutte contre les inégalités sociales et économiques,

- Adopter un plan d'action afin d'intervenir directement dans la lutte aux inégalités sociales et économiques;
- Identifier les mesures concrètes visant la diminution des écarts entre les revenus les plus hauts et les plus bas;
- Analyser les décisions gouvernementales, selon qu'elles contribuent à diminuer les inégalités;
- Organiser des consultations et financer des études sur le revenu minimum garanti;
- Financer davantage les organismes qui luttent contre la pauvreté. »

Estrie

168 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 316:

« Réaffirmer clairement le préjugé favorable aux travailleurs qui a longtemps été au cœur des orientations du Parti Québécois. »

Bas-Saint-Laurent

169 Remplacer les paragraphes 317 à 320 par les paragraphes suivants :

- « • mettre à jour les conclusions du rapport Godbout et les mettre en œuvre, notamment en matière de répartition entre la taxe de vente et l'impôt sur le revenu;
- mettre en œuvre la révision des divers crédits d'impôt afin d'augmenter le caractère répartitif de notre régime fiscal;
 - mettre en place un revenu minimum garanti permettant une subsistance dans la dignité à toutes les Québécoises et à tous les Québécois;
 - garder l'adéquation entre le salaire minimum, le revenu minimum et le salaire médian. »

Capitale-Nationale-Est

170 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 322:

« Faciliter la syndicalisation de l'ensemble des travailleurs et modifier le Code du travail afin de mieux protéger les travailleurs autonomes. »

Bas-Saint-Laurent

171 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 331 :

« Favoriser et faciliter le recrutement de travailleurs étrangers en améliorant l'efficacité du traitement des demandes faites à l'État québécois pour combler des besoins de main-d'œuvre spécialisée par les entreprises qui peinent à trouver des employés qualifiés (secteurs en pénurie de main-d'œuvre). »

Beauce-Appalaches

172 Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 332 :

- « • intégrer le droit à la négociation collective et à la grève à la Charte des droits et libertés de la personne;
- entamer une réflexion sur une possible réforme des lois en matière de représentation collective des travailleuses et des travailleurs et, au besoin, mettre en place des régimes de relations de travail particuliers pour certains groupes. »

Laurentides-Sud

173 Remplacer le paragraphe 337 par :

« Valoriser la profession d'enseignant et trouver une solution à la précarité d'emploi dans cette profession. »

Estrie

Chapitre 7

174 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 350 :

« Tabler sur la présence de notre minorité historique anglophone afin de poursuivre notre engagement au sein du Commonwealth et, par conséquent, d'accroître tant nos échanges économiques que notre influence dans le monde. »

Beauce-Appalaches

175 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 351 :

« Reconnaître l'application de la Charte des droits de la mer de l'ONU procurant ainsi au Québec les $\frac{3}{4}$ des eaux du golfe du Saint-Laurent avec la règle de l'équidistance entre deux territoires de souveraineté différente. »

Beauce-Appalaches

176 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 353 :

« Reconnaître l'importance de la Route bleue, depuis le début du fleuve jusqu'au golfe du Saint-Laurent, et assurer des liaisons maritimes accessibles et efficaces entre les régions du Québec. »

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

177 Remplacer le paragraphe 356 par :

- « • Nommer un émissaire non permanent à l'étranger qui aurait la tâche de faire la promotion et de préparer la reconnaissance d'un Québec indépendant ;
- Doter le Québec d'une armée défensive, qui aura pour mandats principaux le maintien de la paix et l'aide aux populations civiles en détresse, en plus de soutenir la société et nos alliés lors d'événements extraordinaires. »

Laurentides-Nord

178 Ajouter à la fin du paragraphe 367 :

« tout en se réservant l'option de les négocier dans l'intérêt du Québec. »

Mauricie

179 Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 368 :

« Exclure le domaine agro-alimentaire des traités de libre-échange afin de permettre au Québec d'imposer les mêmes règles aux produits importés que celles qu'il impose aux produits fabriqués au Québec, notamment en termes de protection de l'environnement, d'innocuité et de normes du travail. »

Bas-Saint-Laurent

Propositions de modification des statuts

A Supprimer l'article 14.

Roussillon

———— **OU** ————

L'adoption de la proposition A dispose des propositions B à E.

B Remplacer à l'article 14 les mots « les membres ne peuvent occuper plus d'un poste électif au sein du Parti » par

« les membres, à l'exception des présidences d'instance, peuvent occuper plus d'un poste électif au sein du Parti. »

Sud-de-Montréal

———— **OU** ————

L'adoption de la proposition B dispose des propositions C à E.

C Remplacer à l'article 14 les mots « les membres ne peuvent occuper plus d'un poste électif au sein du Parti » par

« les membres qui occupent un poste électif à l'échelon national ne peuvent occuper un autre poste électif au sein du Parti.

Les membres ne peuvent pas non plus occuper plus d'un poste électif de présidence. »

Conseil exécutif national

———— **OU** ————

D Ajouter à la fin de l'article 14 :

« En outre, un ou une membre d'un CE local peut aussi occuper un poste au CE territorial. »

Laval

E Ajouter à la fin de l'article 14 :

« Cet article ne s'applique pas aux membres jeunes. »

Conseil national des jeunes

F Remplacer l'article 43 par :

« Six mois après la tenue de l'assemblée, et après avoir effectué des démarches pour combler ce-e(s) poste-(s), le CE local, en concertation avec le conseil exécutif national, peut nommer à ce-e(s) poste-e(s), un ou une membre désirant militer au sein du CE jusqu'à la prochaine assemblée locale ordinaire. »

Laval

G Remplacer l'article 66 par :

« Six mois après la tenue de l'assemblée, et après avoir effectué des démarches pour combler ce-e(s) poste-(s), le CE territorial en concertation avec le conseil exécutif national, peut nommer à ce-e(s) poste-e(s), un ou une membre désirant militer au sein du CE jusqu'à la prochaine assemblée territoriale ordinaire. »

Laval

H Ajouter après l'article 236 un nouvel article :

« En cas de force majeure empêchant le fonctionnement régulier du Parti conformément aux prescriptions des Statuts et du Règlement intérieur, le conseil exécutif national peut, par résolution transmise aux personnes entrant dans la composition des instances concernées, nommer les membres des instances ou renouveler leurs mandats électifs et surseoir aux autres obligations statutaires et réglementaires concernant les instances, et ce, jusqu'à ce que le fonctionnement régulier du Parti redevienne possible. »

Conseil exécutif national

